

RESEAU D'ACCOMPAGNEMENT : BATIMENT / ENERGIE / PAYSAGE / ENVIRONNEMENT

L'ADEME et la Région Bourgogne Franche-Comté soutiennent et accompagnent historiquement certains des réseaux d'ingénierie publique qui peuvent vous apporter des conseils et un accompagnement dans le cadre de la définition et la réalisation de vos projets.

	Entreprises	Communes ou Intercommunalités	Particuliers
Conseiller Transition Energétique des Entreprises (TEE)	X		
Conseiller énergies renouvelables	X	X	
Conseiller en architecture et paysage (CAUE)	X	X	X
Conseiller en énergie partagé (CEP)		X	
Chargé d'opération bâtiment		X	
Conseiller France Rénov			X

CONSEILLER TRANSITION ENERGETIQUE pour les entreprises

Animé et financé par l'ADEME et la Région BFC



Les conseillers-ères en Transition Energétique et Écologique (TEE) des chambres consulaires et de l'Agence Économique Régionale peuvent accompagner les entreprises touristiques (hôtels, autres hébergements, restaurants...) de Bourgogne-Franche-Comté.

+ La mission EnR&R de l'AER vous accompagne dans le développement de votre projet, en particulier dans le **dimensionnement et le financement des équipements liés aux énergies renouvelables d'un hôtel ou restaurant** (l'installation de production d'eau chaude solaire ou de chaudières biomasses peut être intéressante à étudier).

+ Les Chambres de Métiers et de l'Artisanat proposent la « **Visite énergie dans l'artisanat** », un accompagnement personnalisé et gratuit aux artisans (restaurants) pour les aider à trouver des pistes d'économies dans leur entreprise et optimiser leurs consommations énergétiques, ainsi que des **études d'opportunités sur le photovoltaïque**.

+ Les CCI accompagnent les hôteliers et restaurateurs dans leurs démarches environnementales via différents dispositifs :

- **Fonds Tourisme Durable** : réalisation d'un diagnostic environnemental gratuit et recherche de financements d'investissements et/ou d'études pour le secteur de la restauration ou hébergement touristique, avec l'appui de l'ADEME
- **Commerçants artisans éco-responsables**, avec certaines collectivités partenaires, pour accompagner sur les éco-gestes en énergie, déchets et eau avec l'appui de l'ADEME et la Région
- **Baisse les Watts** : formation action pour accompagner les TPE/PME dans la maîtrise des consommations d'énergie, porté avec La Poste et financé par des CEE
- **Ticket Réno Pro** : expérimentation sur les agglomérations de Besançon, Dijon et Nevers sur les enjeux liés aux économies d'énergie possibles grâce aux travaux sur l'enveloppe du bâtiment (isolation, chauffage...), et à l'amélioration des process, pour les TPE PME de moins de 1000m2, avec la Région et les CEE
- **Challenge de mobilité durable** pour sensibiliser et motiver ses collaborateurs à la mobilité douce piloté par l'ADEME
- **Gourmet bag** : pour les restaurateurs, via un kit remis au restaurateur
- **Labellisation Clef verte** selon des critères imposant la maîtrise des consommations en eau et en énergie, par une gestion environnementale des déchets, par des loisirs qui ne nuisent pas à la nature et par une valorisation des acteurs et des atouts naturels du territoire, porté par Teragir
- **Kit de Sensibilisation énergie** : affiches, autocollants, quizz pour sensibiliser ses collaborateurs sur les éco-gestes énergétiques
- **Accompagnement financier** sur les projets des entreprises du secteur tourisme et restauration
- **Visite énergie ou déchets** pour un point sur les consommations et bénéficier d'un plan d'action, financé par l'ADEME et la Région
- **Etude d'opportunité sur le photovoltaïque**, financé par l'ADEME

En savoir plus sur [l'offre de service RT2E pour les entreprises de BFC](#)

➤ Trouver [votre interlocuteur du réseau RT2E sur le site internet de l'ADEME](#)

➤ Trouver [les partenaires du Fonds tourisme durable de l'ADEME](#) (agences touristiques, CCI, UMIH)



CONSEILLER EN ENERGIES RENOUVELABLES pour les entreprises, communes et intercommunalités

Le conseiller en énergies renouvelables accompagne l'émergence et le développement de projets locaux d'énergies renouvelables. Il dispose des compétences techniques, économiques et juridiques nécessaires pour accompagner les projets de chaufferies bois, de réseau de chaleur, de photovoltaïque et de micro hydraulique.

Ses missions : accompagner les porteurs de projet tout au long du projet :

- réalisation d'étude d'opportunité (ex : potentiel de création d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur),
- suivi des études de faisabilité,
- suivi des missions de maîtrise d'œuvre,
- appui à la rédaction et à la passation de marchés publics. (études diverses, construction, approvisionnement énergétique...)
- appui dans le suivi du fonctionnement de l'installation

➤ **Trouver le Conseiller Énergies Renouvelables le plus proche** : [Plaquette animateurs \(EnR\) en BFC.pdf](#)

CONSEIL EN ARCHITECTURE, URBANISME ET ENVIRONNEMENT pour les entreprises, communes, intercommunalités et particuliers

L'architecte conseil ou le chargé d'étude bâtiment en CAUE conseille, forme et informe/sensibilise, il fournit des informations, orientations et conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions (y compris l'adaptation au changement climatique via le volet végétalisation) et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre. Son intervention est gratuite.

Il peut accompagner le maître d'ouvrage public en phases amont du projet jusqu'au choix de la maîtrise d'œuvre :

- Etude de faisabilité et d'opportunité (ou préprogramme)
- Définition du programme et rédaction du cahier des charges de maîtrise d'œuvre
- Assistance à la passation du marché de maîtrise d'œuvre et autres missions du type bureau de contrôle et coordinateur SPS
- Assistance au choix de la maîtrise d'œuvre

Les CAUE n'intervient pas en matière de maîtrise d'œuvre ni en assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de la collectivité.

➤ **Trouver le CAUE le plus proche** : [Consulter le site internet FNCAUE.com](#)

CONSEILLER EN ENERGIE PARTAGES ou Econome de Flux (CEP - EF) pour les communes et intercommunalités

Le champ d'actions du Conseiller en énergie partagé porte sur le **patrimoine bâti des collectivités locales** pour :

- Sensibiliser et former les élus locaux aux problématiques énergétiques et aux usages de leur patrimoine,
- Réaliser un inventaire du patrimoine bâti des collectivités,
- Réaliser un bilan énergétique sur les 3 dernières années,
- Suivre annuellement les consommations énergétiques et les factures,
- Élaborer un programme pluriannuel d'actions : hiérarchisées selon la facilité de mise en œuvre, l'urgence de réalisation des travaux, les effets attendus, l'investissement nécessaire et les priorités stratégiques de la collectivité,
- Accompagner la mise en œuvre du programme pour lequel il convient de distinguer 2 types d'actions :
 - « petits travaux » portant uniquement sur des aspects énergétiques : le CEP accompagne globalement la collectivité, de la définition des besoins à la réception des travaux (ex : isolation des combles ou simples changements des fenêtres).
 - rénovations lourdes ou globales d'un bâtiment : le CEP ne peut pas assurer la conduite d'opération car les enjeux du projet ne sont pas qu'énergétiques. Il pourra toutefois conseiller la collectivité sur le volet énergétique, notamment en cas de projet visant le programme Effilogis de la Région.

➤ **Trouver le Conseiller en Énergie Partagé le plus proche** : [consulter le site internet](#) de l'ADEME

AGENCES TECHNIQUES ET CHARGES D'OPERATION BATIMENT pour les communes et intercommunalités

Le chargé d'opération supervise la construction ou la réhabilitation d'un bâtiment public à chaque étape des projets pour le compte du maître d'ouvrage. Quelques collectivités (les plus grosses) disposent de leurs propres conducteurs d'opérations, pour d'autre c'est le Directeur des Services Techniques (DST) qui assure ce rôle. Dans la grande majorité des cas, elles ne disposent pas en interne de ce type de compétence. Ainsi les Conseils Départementaux ou syndicats départementaux d'énergies peuvent assurer ces missions proches de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Les missions proposées :

- Etude de faisabilité et d'opportunité (ou préprogramme)
- Définition du programme et rédaction du cahier des charges de maîtrise d'œuvre
- Assistance à la passation du marché de maîtrise d'œuvre et autres missions du type bureau de contrôle et coordinateur SPS
- Assistance au choix de la maîtrise d'œuvre
- Assistances au suivi des études de maîtrise d'œuvre
- Assistance à la passation des marchés de travaux
- Assistance au suivi de chantier et à la réception des travaux

Suivant les territoires, certaines structures proposent un accompagnement complet alors que d'autres interviennent en phases amont de programmation ou de conception des projets.

➤ **Trouver l'accompagnement le plus proche :**

Côte d'Or : [MiCA](#)

Doubs : [Conseil Départemental du Doubs](#), [SYDED](#)
et [Grand Besançon Métropole](#)

Jura : [SIDEJ](#)

Nièvre : [SIEEEN](#)

Haute Saône : [INGENIERIE70](#) en lien avec le CAUE

Saône et Loire : [ATD71](#)

Yonne : [ATD89](#)

Territoire de Belfort : aucun service recensé

CONSEILLER France RENOV pour les particuliers

Les conseillers sont basés dans les Espaces Conseil France Rénov et proposent aux propriétaires occupants ou bailleurs des conseils techniques sur la rénovation énergétique (chauffage, isolation, solaire thermique...) et des informations sur les aides financières nationales et locales.

Leurs conseils peuvent être donnés par téléphone, email ou sur rendez-vous (ex : permanence-conseil dans une Maison France Services). Ils ne réalisent pas de conseils à domicile ni de suivi de chantier qui relèvent de prestations de bureaux d'études, maîtres d'œuvre et entreprises.

➤ **Trouver l'Espace Conseil France Rénov le plus proche : france-renov.gouv.fr/preparer-projet/trouver-conseiller**